



Politique des  
Relations avec les  
Communautés  
Locales

## **SOMMAIRE**

---

NOTRE ENGAGEMENT	2
RÉFÉRENTIELS	2
ÉTENDUE ET CHAMP D'APPLICATION	3
PRINCIPES D'ACTION	3
PEUPLES INDIGÈNES ET MINORITÉS ETHNIQUES	3
DIFFUSION	4

## NOTRE ENGAGEMENT

---

Présent dans plus de 50 pays, le Groupe Elecnor est une firme globale qui s'est marquée pour objectif de contribuer au progrès économique, au bien-être social et au développement durable des communautés au sein desquelles il opère. Il se veut être un générateur de changement et de bien-être en amenant sur des territoires du monde entier des infrastructures, de l'énergie et des services afin qu'ils puissent développer leur potentiel. Le Groupe Elecnor met l'ingénierie et la technologie au service des personnes.

Basé sur de fortes valeurs, l'engagement du Groupe Elecnor vise à favoriser une culture du respect, à instaurer des relations de confiance et à promouvoir la création de valeur en encourageant les initiatives et le dialogue continu avec les communautés des pays et des territoires dans lesquels il exerce ses activités, en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, tels que les minorités ethniques et les populations indigènes.

Cette Politique établit les piliers suivants comme cadre général de référence du Groupe Elecnor dans ses relations avec les communautés des pays où il opère :

- Contribuer au développement durable et au bien-être des communautés des territoires sur lesquels il intervient.
- Bâtir des relations solides, de confiance, de respect mutuel et de dialogue participatif.
- Fournir un cadre de conduite conforme au Code éthique et de conduite, à la Politique de conformité, à la Politique en matière de droits humains et à la Politique de durabilité du Groupe, dans toutes les actions.
- Obtenir la légitimité sociale de toutes les parties prenantes impliquées dans le développement des projets.

## RÉFÉRENTIELS

---

La présente Politique de Relations avec les communautés locales est alignée sur les référentiels suivants :

- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies
- Les 10 Principes du Pacte mondial des Nations unies
- Les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE
- Les Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale des entreprises (ISO 26000)
- Conventions 107 et 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relatives aux peuples indigènes et tribaux

Cette Politique est en outre étroitement liée aux politiques internes du Groupe ci-dessous :

- Code éthique et de conduite
- Politique de conformité
- Politique en matière de droits humains
- Politique de durabilité
- Politique du système de management intégré
- Code éthique et de conduite des fournisseurs, des sous-traitants et des collaborateurs

## ÉTENDUE ET CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique est applicable à l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe Elecnor et ses filiales et participations opèrent, en particulier aux pays en voie de développement et partout où des populations se trouvent en situation de vulnérabilité.

De même, elle s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés du Groupe Elecnor ainsi qu'à toutes les personnes et entreprises qui collaborent ou sont en relation avec le groupe dans le cadre de ses activités, tels que fournisseurs, sous-traitants, consultants ou conseillers, partenaires commerciaux et collaborateurs en général, qui doivent agir dans leurs relations commerciales avec le Groupe Elecnor conformément aux principes éthiques et de conduite établis par l'entreprise.

## PRINCIPES D'ACTION

Pour bâtir une relation de confiance avec les communautés au sein desquelles il exerce ses activités, le Groupe Elecnor a établi les principes d'action de base définis ci-après :

1. **Identifier** les communautés touchées par l'activité ou le projet à développer en vue de connaître le contexte local.
2. **Évaluer** les aspects environnementaux, sociaux et économiques que l'activité ou le projet peut produire dans la collectivité.
3. **Respecter** les lois, les règlements et les engagements pris volontairement.
4. **Dialoguer, informer et encourager la participation** des communautés aux différentes phases des projets par le biais de procédures de consultation visant à comprendre leurs besoins et leurs attentes.
5. **Établir une relation directe et une communication systématique** avec les communautés garantissant qu'elles reçoivent les informations de manière transparente, à jour et efficace.
6. **Gérer** de manière responsable les impacts positifs et négatifs découlant des activités et des actions réalisées.
7. **Respecter** les valeurs, les traditions et les cultures des communautés locales.
8. **Mettre en œuvre** des processus d'amélioration continue.

## PEUPLES INDIGÈNES ET MINORITÉS ETHNIQUES

Le Groupe Elecnor respecte les droits des peuples indigènes et des minorités ethniques présents sur les lieux où il opère en prenant les engagements suivants :

- Reconnaître et respecter la singularité des peuples indigènes, tribaux, aborigènes et autochtones, ainsi que leur organisation et leur structure sociale et économique.
- Promouvoir un dialogue bidirectionnel, transparent et respectueux qui intègre les différents cadres culturels et favorise le consensus.
- Mettre à la disposition de chaque projet les moyens nécessaires et pertinents pour connaître l'impact potentiel sur la vie, les habitudes et les coutumes de la population touchée et proposer des mesures de prévention et/ou d'atténuation de cet impact.
- Respecter et faire respecter la réglementation du pays, nationale ou internationale, en vigueur en la matière.

## DIFFUSION

---

Le Groupe Elecnor fera en sorte que cette Politique soit connue et respectée par les employés, partenaires, fournisseurs, sous-traitants et autres parties prenantes qui sont en relation avec les communautés au sein desquelles il intervient.

Ils ont tous l'obligation de se conformer aux termes de la présente Politique, quel que soit le pays ou la région où ils se trouvent, et doivent dûment signaler, par courriel adressé à [codigoetico@elecnor.com](mailto:codigoetico@elecnor.com), toute pratique irrégulière et tout comportement illégal ou contraire à l'éthique, dont ils peuvent avoir connaissance ou être témoins.

Septembre 2022

